



COMPTE-RENDU SEANCE DU 26 JANVIER 2012

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 26 janvier 2012

Décide :
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2011

Vente de terrain – Place de la Campanie

D'autoriser le Maire à procéder aux cessions de 2 terrains à bâtir place de la Campanie section 30 d'une contenance de 6 a 97 pour le lot 1 (parcelle 1446/199) et de 6 a 96 pour le lot 2 (parcelle 1447/199).

Ces terrains feront l'objet d'une viabilisation complète par la ville. Les services France Domaine ont estimé ces terrains à 85 € du m².

La commune céderait ces 2 lots aux conditions suivantes :

- l'acquéreur, un primo accédant, sera prioritaire
- un tirage au sort sera effectué au Conseil Municipal. Les candidats valideront leur offre par chèque de banque
- la construction sera une maison individuelle
- le prix de cession sera fixé à 140 € net du m²

Fonds de solidarité pour le logement 2011

D'autoriser le Maire à verser une contribution de 2 135,40 € au titre de l'année 2011 dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des personnes défavorisées.

Subventions aux associations

De verser lesdites subventions. Elles seront inscrites au B.P. 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes :

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	VOTE
6574	Tennis	aide à la licence (15€/licencié)	45 €	Unanimité
6574	Handball	aide à la licence	780 €	Unanimité
6574	SNBM	aide à la licence	1 080 €	Unanimité
6574	SNBM	Fête de l'eau 2011	500 €	Unanimité
6574	APSG	Ateliers jeunes communaux 2012 (atelier vacances d'hiver, 1 atelier vacances d'été)	2 500 €	Unanimité
TOTAL AIDE A LA LICENCE			4 905 €	

Actions C.U.C.S. Soliseniors

D'autoriser le Maire à verser une subvention à hauteur de 20 000 € dans le cadre du développement de l'action de l'association Soliseniors à Guénange et afin de poursuivre son engagement à travers le dispositif de Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2012.

Dénomination des rues

De valider la dénomination des rues suivantes :

Rue de l'Orphelinat qui va relier le boulevard Division Leclerc et la rue Jean-Baptiste De La Salle, en souvenir des bâtiments éducatifs qui feront l'objet d'une démolition en 2012

Rue Julie-Victoire Daubié qui va longer le cimetière et relier le boulevard du Parc à la RD 60. Julie-Victoire Daubié (née le 26 mars 1824 à Bains-les-Bains (Vosges) et décédée le 26 août 1874 à Fontenoy-le-Château) est la première femme ayant, en France, obtenu le droit de se présenter au baccalauréat, en 1861.

Subventions scolaires

D'adopter le dispositif des crédits et subventions scolaires selon les tableaux suivants.

ECOLES MATERNELLES

IMPUTATION Ecoles Maternelles	2010	2011	2012	Clair matin		Capucines		Primevères		Saint Matthieu	
				90 élèves 3 classes		56 élèves 2 classes		55 élèves 2 classes		83 élèves 3 classes	
6067 par élève	20,08 €	20,38 €	20,38 €	1 834 €		1 141 €		1 121 €		1 692 €	
				1 834 €		1 141 €		1 121 €		1 692 €	
6574 Subvention p/classe	56,90 €	57,75 €	57,75 €	173 €		116 €		116 €		173 €	
Subv. Affranchissements par école	69,69 €	70,74 €	70,74 €	71 €		71 €		71 €		71 €	
				244 €		187 €		187 €		244 €	
6574 Subvention spécifique par classe	218,45 €	221,73 €	221,73 €	665 €						665 €	
TOTAL GENERAL				2 743 €		1 328 €		1 308 €		2 601 €	

ECOLES MATERNELLES	2012
bonnement Internet + Téléphone / école	pris en charge par la mairie
Photocopies(ajout d'une photocopie/jour/élève pour les travaux administratifs)	Quota de 3 photocopies/jour/élève à raison de 180j/an
Tarif/copie supplémentaire HT en euro	0,00888/copie

ECOLES PRIMAIRES

IMPUTATION Ecoles Primaires	2010	2011	2012	Ecole du Bois		Ste Scholastique		St Matthieu	
				78 élèves		202 élèves		94 élèves	
				4 classes		9 classes		4 classes	
								2 classes (CLIS)	
6067									
crédit total par élève (fourn., manuel, CD Rom)	22,02 €	22,35 €	22,35 €	1 743 €		4 515 €		2 101 €	
CLIS-St Matthieu	32,58 €	33,07 €	33,07 €					430 €	
RASED-Ste Scholastique	616,91 €	626,16 €	626,16 €						
				1 743 €		4 515 €		2 531 €	
6574									
Subvention p/classe + aide aux familles/élèves	56,72 € + 10,39 €/él.	57,57 € + 10,55 €/él	57,57 € + 10,55 €/él	1 053 €		2 649 €		1 474 €	
subv. Affranchissement p/école	69,69 €	70,74 €	70,74 €	71 €		71 €		71 €	
Subv.de fontionnement RASED	616,91 €	626,16 €	626,16 €			626 €			
Subvention matériel RASED		626,16 €	626,16 €			626 €			
				1 124 €		3 972 €		1 545 €	
				2 867 €		8 487 €		4 076 €	
TOTAL GENERAL									

ECOLES PRIMAIRES	2012
Abonnement Internet + Téléphone / école	pris en charge par la mairie
Photocopies (ajout d'une photocopie/jour/élève pour les travaux administratifs)	Quota de 3 photocopies/j/élève à raison de 180j/an
Tarif/copie supplémentaire HT en euro	0,00888/copie

Sorties scolaires

De valider les participations aux sorties scolaires pour l'année 2012 et d'autoriser le Maire à verser les subventions ci-dessus et à les inscrire au budget primitif 2012.

Année scolaire	Classe découverte Montant maximum pour la scolarité élémentaire	Sortie pédagogique hors départements lorrains	Sortie pédagogique dans les départements lorrains
2009/2010	55,00 € par élève	11,00 € par élève	3,30 € par élève
2010/2011	56,00 € par élève	11,20 € par élève	3,35 € par élève
2011/2012	56,00 € par élève	11,20 € par élève	3,35 € par élève

Les sorties pour l'année 2012 se décomposent comme suit :

Classes	Enseignants	Elèves	Lieux de sorties	Dates de sorties	Subvention Mairie (€)
ECOLE MATERNELLE CAPUCINE					
Maternelle	Mme Stepniewski	52	Ferme du Fol'Epi Zoufftgen	24 mai 2012	174,20
ECOLE DU BOIS					
CE2-CM1 et CM1-CM2	Mme GRAMOLINI	41	Maison Schumann Scy Chazelle	20 mars 2012	137,35
CP et CE1-CE2	Mme GRAMOLINI	36	Château de Malbrouck Manderen	Juin 2012	120,60
GROUPE SCOLAIRE SAINT MATTHIEU					
3 classes de maternelle	M. SILVA RODRIGUEZ	81	Zoo d'Amnéville	Mai 2012	271,35
4 élémentaires + 2 CLIS	M. SILVA RODRIGUEZ	109	Gérardmer	A définir	365,15
ECOLE SAINTE SCHOLASTIQUE					
CP	BAROT	23	Parc de Ste Croix Rhodes (Moselle)	31 mai 2012	77,05
CP	THILL	23			77,05
CE1	SILVA RODRIGUEZ	21			70,35
CE1	MEYER	21			70,35
CE2	ANDRE	25	Bliesbruck (57)	A définir	83,75
CE2/CM1	HALLE	22			73,70
CM1/CM2	BOULANGER	25	Paris ou Alsace	A définir	280,00
CM2	VIERA	22	Verdun	A définir	73,70
CM1/CM1	NOVELLO	21			70,35
TPS/PS	TASSAIN	33			Ferme de Woimbey (55)
PS/MS	DOR	29	97,15		
GS	SCHNEIDER	30	100,50		
TOTAL					2 109,10 €

Le groupe scolaire du Bois a prévu 3 sorties au Centre Equestre et 1 sortie pour la manifestation Puls' Art à Bousse. Suite à l'avis favorable de la Commission Scolaire du 17 janvier 2012, le Conseil Municipal est informé que la ville prendra en charge les transports en autocars pour un coût de 46 € par trajet au Centre Equestre, soit au total 138 € et un coût de 47 € pour le transport à Bousse.

Contrat - Tarifs repas Périscolaire - Mercredi Récréatif et Centre aéré

D'autoriser le Maire à signer la convention et à passer contrat avec le Foyer des Jeunes Travailleurs des 3 Frontières.

Les tarifs sont les suivants :

- le repas est fixé à 4,33 €
- le pique-nique est de 4,28 €
- le menu de substitution est de 3,68 € (menu servi en cas de non livraison)
- le goûter 0,76 €

Ces tarifs s'entendent livraison comprise.

Prix des services

D'adopter les tarifs pour les services et prestations ci-dessus énoncés.

Il s'agit du maintien des tarifs 2011 et l'augmentation des tarifs des marchés et des fêtes patronales.

	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Droit de licence et de débit de boissons	80,00 €	80,00 €
Impôt sur les spectacles de 5 ^{ème} catégorie	130,00 €	130,00 €
Cimetière		
▪ Concession 15 ans	20,00 €/m ²	20,00 €/m ²
▪ Concession 30 ans	25,00 €/m ²	25,00 €/m ²
▪ Columbarium 15 ans	600,00 €	600,00 €
Renouvellement 15 ans	400,00 €	400,00 €
▪ Columbarium 30 ans	1000,00 €	1000,00 €
Renouvellement 30 ans	800,00 €	800,00 €
▪ Chambre funéraire (budget annexe)	50,00 €	50,00 €
Guénangeois	75,00 €	75,00 €
Non Guénangeois		
Marchés		
▪ Prix au mètre de vente de l'étalage	1,00 €	1,25 €
▪ Raccordement électrique : redevance supplémentaire au mètre de vente de l'étalage	1,00 €	1,25 €
Fêtes patronales		
▪ Le mètre façade de vente ou de circonférence pour les manèges	1,50 €	2,00 €
▪ Autres métiers (confiseries, jeux...)	1,50 €	1,50 €
Droit de place hors jours marchés		
▪ Spectacle, cirque y compris vente ambulante	40,00 €	40,00 €
Régie de la bibliothèque		
▪ Photocopies A4	0,15 €	0,15 €
▪ Photocopies A3	0,30 €	0,30 €
▪ Impressions ordinateur A4	0,15 €	0,15 €
▪ Impressions ordinateur A3	0,25 €	0,25 €
Confection de documents informatisés		
▪ Etiquettes, adresses/pièce	0,05 €	0,05 €
▪ Listes/pages	0,35 €	0,35 €

Création d'un court de tennis - Programme D.E.T.R. 2012

De solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2012 relative à la construction d'un tennis couvert.

Le Conseil Municipal est informé de la participation financière du club de tennis ainsi que la sollicitation de la Fédération Française de Tennis.

Le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Recette Prévisionnelles		Dépenses Prévisionnelles	
			H.T.
VILLE DE GUENANGE		Construction bâtiment	303 157,00 €
Fonds Propres	288 520,10 €	Etude Maîtrise d'œuvre	14 500,00 €
D.E.T.R.	25 000,00 €	Etude de sol	2 900,00 €
		CO SPS	2 105,00 €
FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS	10 000,00 €	BC	2 970,00 €
CLUB DE TENNIS DE GUENANGE	20 000,00 €	CSSI	1530,00 €
		DIVERS, RACCORDEMENTS	
		TOTAL H.T.	327 162,00 €
		T.V.A.	16 358,10 €
TOTAL T.T.C.	343 520,10 €	TOTAL T.T.C.	343 520,10 €

Remboursement d'assurance par l'assurance de la ville

D'accepter le remboursement de l'assurance de la ville à hauteur de 997,10 €, suite aux dommages électriques survenus à l'école primaire Ste Scholastique le 6 juin 2011.

Remboursement d'assurance par l'assurance de la ville

D'accepter le remboursement de l'assurance de la ville à hauteur de 10 472,53 €, suite au sinistre survenu au local Espace Jeunes 2A allée des Coquelicots.

Adoption des statuts du S.I.R.G.E.A.

D'approuver la modification des statuts du S.I.A.C.R. et la nouvelle dénomination en S.I.R.G.E.A. (Syndicat Intercommunal de la Région de Guénange Eau et Assainissement).

Séjour ados au ski

D'autoriser le Maire à émettre un titre de recette pour la participation des familles, dans le cadre d'un séjour au ski au profit d'un groupe d'adolescents de Guénange (7 jeunes + 2 accompagnateurs) et

Le séjour a lieu du 17 au 19 février 2012 à La Bresse (88).

Le coût global s'élève à 2 208,00 € et sera compensé par une recette de 1050,00 € (soit 150,00 € par jeune).

Ajout aux règlement en restauration collective pour le multiaccueil – périscolaire – mercredis récréatifs – centre aérés

De confirmer la position de la commune quant à la restauration collective scolaire et des loisirs.

Le marché est actuellement attribué au F.J.T. de Thionville.

Chaque année, le chef de cuisine et la diététicienne du F.J.T élaborent au mieux les repas pour les enfants au sens de l'équilibre alimentaire et de la variété des produits.

Il n'est pas prévu aujourd'hui de livraison de nourritures spécifiques en particulier. Nous ne pouvons pas accéder à une demande liée à un acte rituel religieux car il en existe plus de 20 différents en France.

Il est accepté de déroger au principe de laïcité du service public par le fait que des repas sont livrés à la demande sans porc (substitution par du poisson, œufs, volaille ou boeuf) pour les enfants dont la confession exige de ne pas en manger.

Par contre substituer un aliment par un autre est un acte simple qui règle le problème lié à l'interdit. Nous ne pouvons pas encourager la multiplicité des demandes (bio, poisson le vendredi, cachere, hallal, etc). Cela entraînerait également une augmentation du prix du fait de la faible quantité et une difficulté de la mise en œuvre.

La seule tolérance concerne les enfants soumis à un régime particulier et lié à un problème de santé important (protocole médical). Ceux-ci sont accueillis et leur repas est élaboré par la famille (facturation uniquement de la garde).

à 27 voix pour et 1 non vote

Projet social – Demande d'agrément C.A.F.

D'autoriser le Maire à présenter le nouveau projet social à la caisse d'Allocations Familiales de la Moselle en vue d'obtenir son agrément au titre des années 2012 à 2015.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE